

Aménagement Voie verte entre le giratoire de la RD6382 et le chemin des Quatre Fermes.

Notice explicative



Table des matières

1 -Présentation du contexte général.....	4
2 -Présentation du projet	4
Profil sud.....	6
Profil nord.....	7
3- Utilité publique du réaménagement.....	7
Cohérence territoriale	7
Développement durable.....	7
Intermodalité.....	7
Hiérarchisation des différents réseaux	7
4- Maîtrise foncière du projet de réaménagement de la RD147	8
5- Conclusion	15

1 -Présentation du contexte général

Acteur du développement durable depuis sa mise en place en 2001, la Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH) renforce son action en développant de nombreux projets en faveur de la cohérence de son territoire. Compiler au sein de deux documents cadre, le Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) et Plan de Déplacements Urbains (PDU), la stratégie de développement durable des mobilités de l'agglomération vise à faciliter les itinéraires de chacun en simplifiant les changements de modes de transport et permettre de rééquilibrer l'utilisation de la voie publique par les différents usagers : automobilistes, usagers des transports publics, cyclistes, piétons, etc.

Aujourd'hui, après avoir mis en place une politique publique nouvelle en faveur de la massification de la rénovation énergétique de l'habitat, priorité du Plan Energie Climat territorial, la CODAH cherche à densifier son action en faveur de la mobilité bas carbone. Ainsi, un plan vélo a été défini et doté de 11 M€ entre 2015 et 2020 afin d'enrichir le panel de solutions de mobilités durables. Cette posture s'inscrit en complète cohérence avec la loi sur la transition énergétique de 2015 qui définit la rénovation énergétique et la mobilité bas carbone comme les deux axes forts d'une politique de réduction des gaz à effet de serre.

La création de la voie verte entre le giratoire de la RD6382 et le Chemin des Quatre Fermes fait partie des actions engagées au titre du Plan Vélo dans l'optique d'améliorer la cohérence du territoire de l'agglomération en supprimant les discontinuités dans le réseau vélo (objectifs portés au sein du PCAET et du PDU).

2 -Présentation du projet

Dans le cadre du Plan Vélo porté par la CODAH, il est proposé de réaliser un aménagement cyclable sécurisé entre le terminus tramway du Grand Hameau et le Centre-bourg d'Octeville-sur-mer. Ce programme de liaison cyclable est divisé en trois temps distincts :

- Temps 1 : Réalisation de la voie verte sur l'Est de la RD147 du Rond-Point de la rue Hippocrate (terminus du tramway arrêt du Grand Hameau) au chemin des Quatre Fermes.
- Temps 2 : Réalisation de la continuité cyclable du Temps 1 (Terminus tramway du Grand Hameau au Chemin des Quatre Fermes) du chemin des Quatre Fermes en longeant la RD940 (rue Auguste Le Conte). L'aménagement sera lancé par le Département dans le cadre d'un aménagement globale de la RD940, début des travaux prévu à l'été 2018.
- Temps 3 : Réalisation d'un aménagement mode doux sur le dernier tronçon de la rue Auguste Le Conte pour terminer la liaison cyclable du terminus tramway du Grand Hameau au Centre-bourg d'Octeville-sur-mer.

Le Temps 1 de ce programme, sujet de la présente notice, sera aménagé à l'Est de l'Agglomération, sur la RD147 entre Octeville-sur-mer et le Havre (cf. carte ci-dessous)

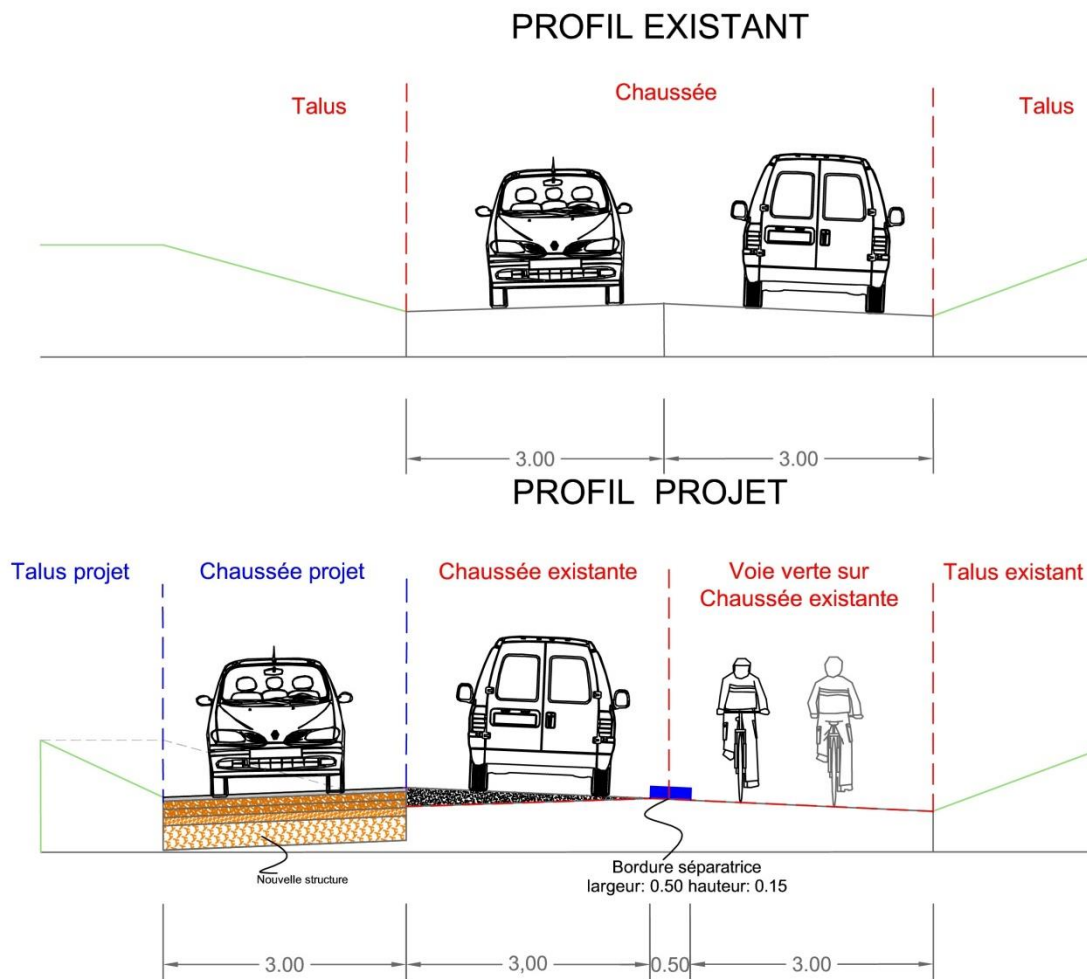


Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large en enrobé avec un séparateur entre la voie verte et la voie départementale afin de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes. La longueur totale du projet est de 1630ml.

Dans sa partie sud, un dévoiement de la route départementale est prévu en raison de l'absence de foncier sur la rive est de la RD147, côté choisi pour le passage de la piste cyclable. Aussi, il est nécessaire d'acquérir du terrain auprès du propriétaire à l'ouest de la RD ce qui servira à recréer une partie de la voie départementale sur cette emprise selon le plan de coupe ci-dessus (profil sud).

Les talus sur les côtés sont soit reprofilés soit laissés à l'identique. La largeur de la voirie départementale reste inchangée à savoir 6 m de large. Sur cette partie de l'aménagement, une bordure séparatrice béton de 50 cm de large et de 15 cm de hauteur permettra de donner un caractère plus urbain à cet axe très passager et un sentiment de sécurité aux différents usagers de la voie verte créée.

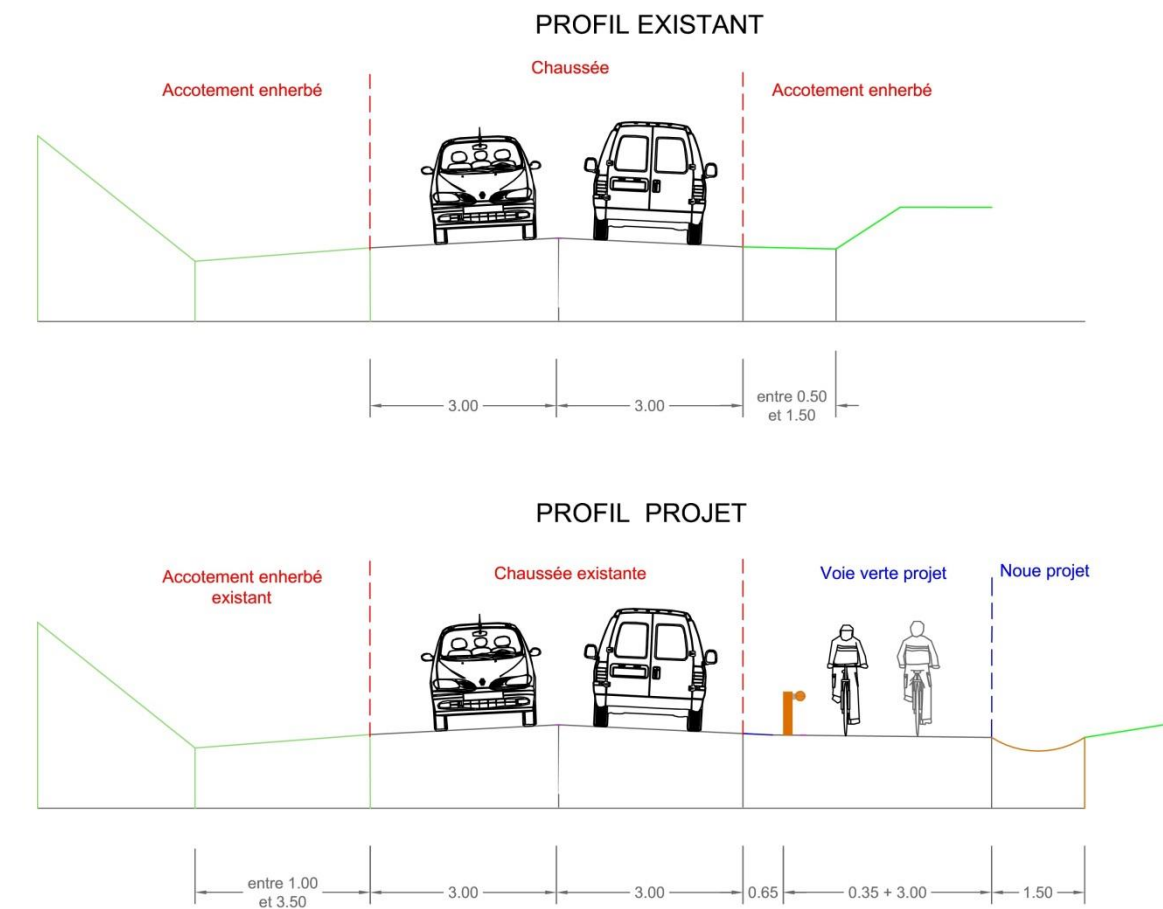
Profil sud



A la sortie du hameau du Chênaie, en remontant vers le nord, l'aménagement prévoit une largeur de voirie départementale inchangée à savoir 6 m de large et une voie verte de 3m de large. Par rapport au profil sud, ce profil nord inclue une séparation de type glissière de sécurité avec habillage bois (avec une emprise au sol de 35 cm). A la demande du Département, gestionnaire de la voirie, une séparation de 65 cm doit être respectée entre la ligne de rive et la glissière bois afin de limiter tout accrochage avec cette séparation physique.

Sur cette coupe, l'accotement enherbé ouest est laissé à l'identique. En revanche, sur la partie est, la création d'une noue enherbé permettra un stockage supplémentaire des eaux de ruissèlement de 170m³.

Profil nord



3- Utilité publique du réaménagement

Le projet s'inscrit dans l'atteinte des objectifs cadres du PDU que sont :

Cohérence territoriale Le développement du réseau cycliste sécurisé en dehors des limites communales du Havre est un enjeu majeur de la progression des mobilités douces que sont le cyclisme et la marche à pied. La création d'une voie verte sur un axe routier limité à 70km, est une première étape importante d'un cheminement sécurisé entre la ville du Havre et le Centre-bourg d'Octeville-sur-mer.

Développement durable L'augmentation de l'espace sécurisé pour les pratiques douces (vélo, marche à pied) fait partie intégrante de la stratégie de l'agglomération pour développer les parts modales des modes doux.

Intermodalité Le projet de voie verte a pour but de créer une continuité entre le Centre-bourg d'Octeville-sur-mer et le terminus du tramway Grand hameau. A terme ce projet permettra à un bassin de 6800 personnes d'atteindre en toute sécurité le tramway en moins de 15 minutes.

Hiérarchisation des différents réseaux La mise en place de la voie verte permet de soutenir une pratique déjà en place et ainsi acter sa présence sur la voirie. Ce projet vise à sécuriser et fluidifier un trafic routier jusque-là impacté par les ralentissements dû aux doublages des cyclistes par les automobilistes.

4- Maîtrise foncière du projet de réaménagement de la RD147

La réalisation de la voie verte demande un reprofilage de la RD147. En effet d'une largeur moyenne de 6m, deux tronçons de cette route devront être déviés pour permettre la mise en place d'une voie cyclable de dimension réglementaire de 3m. Pour ce faire, des préemptions sur la rive Est de la route d'une largeur de 3.50m seront nécessaires aux endroits du dévoiement (cf. zone rose, cartes ci-dessous). De plus deux bassins de rétention viennent ponctuellement élargir les espaces à acquérir sur le projet afin de garantir l'accessibilité des pistes par grande pluie et assurer la sécurité sur la RD147. Les acquisitions foncières nécessaires sont les suivantes :

Service SIGU-Topographie

Septembre 2018

V0H2139

RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DE LA CHENAIE A OCTEVILLE-SUR-MER

Situation actuelle				Situation future selon projet en date du 04 septembre 2018			
Section	Numéro	Propriétaires	Contenance cadastrale	Superficie Indicative à acquérir*	Numéro du lot	Superficie Indicative Restante aux propriétaires	Observations
ZM	234	M DUBOSC JACQUES ET MME LEVESQUE CHRISTIANE	3 ha 25a 18 ca	2a 65 ca env.	A		la future limite de propriété sera située au pied de la clôture actuelle.
					B	3ha22a53ca env.	
ZM	143	MME CATEL SYLVIE	0 ha 01 a 48 ca	1a 48ca	C		la parcelle est à acquérir dans sa totalité. Elle est actuellement à usage de voirie.
ZM	96	CONSORTS LESAGE	3 ha 12 a 00 ca	7a 54ca env. (dont 3a19ca en zone Uh et 4a35ca en zone A)	E		la future limite sera située en haut de talus
					F	3ha04a46ca env.	
ZL	424	M. LAVACRY Jean-Pierre et Mme LAVACRY Aurelie LOGEO Seine Estuaire	0ha 00a 44ca	2ca env.	G		
					H	42caenv.	
ZL	423	M. LAVACRY Jean-Pierre et Mme LAVACRY Aurelie LOGEO Seine Estuaire	0ha26a88ca	30a6ca env.	I		la future limite sera située en haut de talus, le long de la clôture actuelle
					J	23a82ca env.	
ZL	9	M FRIBOULET MICHEL ADRIEN LUCIEN et MME FRIBOULET FRANCOISE MARTHE	8 ha 37 a 68 ca	28a 36ca env.	K		la future limite sera située en haut de talus et le long de la future noue et du bassin.
					L	8ha09a32ca	
ZL	15	M DUBOSC JACQUES ET MME DUBOSC CHRISTIANE	2 ha 34 a 54 ca	3 a 99 ca env.	M		la future limite sera située en haut de talus et derrière la future noue.
					N	2ha30a55ca env.	
ZL	16	M DUBOSC JACQUES ET MME DUBOSC CHRISTIANE	0ha 57a 95ca	81ca env.	O	8714	la future limite sera située derrière la future noue.
					P	0ha 87a 14ca env.	
ZL	17	SIDEL BLOWING ET SERVICES	1 ha 87 a 03 ca	9a 09 ca env.	Q		la future limite sera située derrière le bassin. Le merlon actuel sera reconstitué derrière le bassin.
					R	1ha 77a 94ca env.	
ZL	18	M BOKANOWSKI ETIENNE LUCIEN	1 ha 21 a 47 ca	1a 94ca env.	S		la future limite sera située derrière la future noue.
					T	1ha 19a 53 ca env.	
ZL	23	M BANVILLE RAYNALD PIERRE ACHILE ET MME BANVILLE ISABELLE NOELLE CHANTAL	3 ha 16 a 01 ca	5a67ca env.	U		la future limite sera située derrière la future noue.
					V	3ha 10a 34ca env.	

* Les surfaces de terrain à acquérir par la CODAH, présentées dans ce tableau, ne seront définitives qu'après la validation des DMPC (Document Modificatif du Parcellaire Cadastral) par le cadastre.

RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DE LA CHENAIE A OCTEVILLE-SUR-MER

ZL	137	M BANVILLE RAYNALD PIERRE ACHILE ET MME BANVILLE ISABELLE NOELLE CHANTAL	7 ha 30a 27 ca	8a70ca env.	W		la future limite sera située derrière la future noue.
					X	7ha 21a 57ca env.	
ZL	426	M ROUSSELIN JEAN LOUIS CHARLES MAX	0 ha 07 a 93 ca	15ca env.	Y		la future limite de propriété sera matérialisée par l'arrière de la bordure de la piste cyclable.
					Z	7a 78ca env.	
ZL	458	M ROUSSELIN JEAN LOUIS CHARLES MAX	0 ha 07 a 73 ca	3ca env.	C		la future limite de propriété sera matérialisée par l'arrière de la bordure de la piste cyclable
					D	7a 70ca env.	
ZL	440	M ROUSSELIN JEAN LOUIS CHARLES MAX	0 ha 05 a 94 ca	36ca env.	E		la future limite de propriété sera matérialisée par l'arrière de la bordure de la piste cyclable
					F	5a 58ca env.	
ZL	441	M ROUSSELIN JEAN LOUIS CHARLES MAX	1 ha 42a 91 ca	1a 79ca env.	G		la future limite de propriété sera matérialisée par l'arrière de la bordure de la piste cyclable
					H	1ha 41a 12ca env.	
ZL	181	M ROUSSELIN JACQUES JULES CHARLES ET M ROUSSELIN JEAN LOUIS CHARLES MAX	0 ha 19 a 32 ca	2ca env.	I		la future limite de propriété sera matérialisée par l'arrière de la bordure de la piste cyclable
				7ca env.	J		
					K	19a23 ca env.	
ZI	262	SIDEL BLOWING ET SERVICES					parcelle à usage de voirie actuellement - mise en place d'un passage piéton- podotactile
ZM	112	M FRIBOULET MICHEL ADRIEN LUCIEN ET MME FRIBOULET FRANCOISE MARTHE	0 ha 86 a 44 ca				attention on nérégularise pas l'empiètement lié à l'abris-bus et au talus

Dans le cadre de ces acquisitions a été convenu avec les propriétaires la mise en place d'aménagements spécifiques sur les parcelles suivantes :

- La parcelle ZM96 : Il sera proposé la pose d'une clôture pour pâturage (poteaux bois Ø12 espacés tous les 3.50m + 4 fils ronce)
- La parcelle ZM9a : Il sera proposé la pose d'une clôture pour pâturage (poteaux bois Ø12 espacés tous les 3.50m + 4 fils ronce)
- Les parcelles ZL15-16-18 et 23 : Il sera réalisé des ouvertures de 15m dans la clôture de sécurité en bois/métal.
- Les parcelles ZL440-441 et 181 : situées dans le corps de ferme de Mr Rousselin. Le talus cauchois sera supprimé et reconstitué selon les exigences formulées par écrit par Mr Rousselin. Les Châtaigniers remarquables seront préservés.







CODAH SERVICE SIGU & TOPOGRAPHIE
COMMUNE : OCTEVILLE-SUR-MER
PLAN PARCELLAIRE - Acquisitions pour le projet de piste cyclable (4/5)
ADRESSE : Route de la Chérole
RÉFÉRENCE : VDH21395_PLANS_PARCELLAIRES DATE : 12/09/2018
SOURCE : ÉCHELLE : 1/500



17/09/2018

100%
PLAN DÉTAILLÉ D'ACQUISITION D'ALÉVIERIE (PROJET) EN LIGNE DE CRU,
RUE DE LA CHÉROLE, OCTEVILLE-SUR-MER



5- Conclusion

Le projet de voie verte bidirectionnelle entre le giratoire de la RD6382 et le chemin des Quatre Fermes répond à l'enjeu d'équité territoriale en terme de mobilité pour tous les habitants de l'agglomération. Cet aménagement fait partie d'une stratégie d'ensemble lancée par le Plan Vélo de la CODAH pour diminuer les discontinuités cyclables à l'échelle de l'agglomération. Ce projet permet de sécuriser un tronçon reliant la commune d'Octeville-sur-mer à celle du Havre déjà emprunté quotidiennement par quelques cyclistes. Au terme du programme dont ce projet est la première phase, les deux centres villes des communes seront reliés et offriront un parcours sécurisé à l'ensemble des usagers cyclistes du secteur. Ce projet revêt un intérêt tout particulier puisqu'il fait lien entre le terminus tramway du Grand Hameau et le bassin de vie du Nord-Ouest du Havre.